
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 14 février 2024 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers ou missions
Mme Peggy Bachman, Directrice général adjointe - Économie et rayonnement de la Métropole
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE24 0172

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 février 2024, en y retirant les points 20.004 et 20.011.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE24 0173

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 février 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE24 0174

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 février 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE24 0175

Il est

RÉSOLU :

1- de conclure une entente-cadre avec Protection Incendie CFS Itée, plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 24 mois avec deux options de prolongation d'un an chacune, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bottes de protection pour le combat incendie de marque / modèle STC Marshall S22013-11, pour une somme maximale de 385 559,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20184;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération:

3- de conclure une entente-cadre avec Boivin & Gauvin inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 24 mois avec deux options de prolongation d'un an chacune, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bottes de protection pour le combat incendie de marque / modèle Fire Dex FDXL200, pour une somme maximale de 635 754,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20184;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1233838005

CE24 0176

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Aréo-Feu ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de détecteurs de gaz et de stations de calibration pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 517 904,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20130;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1233838007

CE24 0177

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à 9232-3914 Québec inc. pour le service d'entretien ménager de huit bâtiments du Cap-Saint-Jacques du 15 avril 2024 au 31 octobre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 287 656,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20238;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de 9232-3914 Québec inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1234352003

CE24 0178

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de soixante mois, par laquelle Uniform Works Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), des vestes de protection balistiques, pour un montant total de 12 293 847,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20072;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 844 077,16 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 229 384,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Uniform Works Ltd;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1234583001

CE24 0179

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de six mois chacune, pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation des résidus alimentaires en provenance des territoires de la portion est de l'agglomération de Montréal et d'autoriser une dépense additionnelle de 4 593 119,85 \$, taxes incluses, dans le cadre des cinq contrats octroyés à Recyclage Notre-Dame inc. (CG22 0454), majorant ainsi le montant total des contrats de 5 358 639,83 \$ à 9 951 759,68 \$, taxes incluses :

<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Lot 1 - 7 286 tonnes (1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	875 370,37 \$
Lot 2 - 7 543 tonnes (1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	906 265,80 \$
Lot 3 - 9 086 tonnes (1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	1 091 638,35 \$
Lot 4 - 8 314 tonnes (1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	998 952,08 \$
Lot 5 - 6 000 tonnes (1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	720 893,25 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 229 655,99 \$ taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités :

<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Lot 1 (1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	43 768,52 \$
Lot 2 (1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	45 313,29 \$
Lot 3 (1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	54 581,92 \$
Lot 4 (1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	49 947,60 \$
Lot 5 (1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	36 044,66 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1249735001

CE24 0180

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 11 733 568,63\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de modifications des structures d'évacuation hydraulique du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG22 0194 et CG23 0575), majorant ainsi le montant total du contrat de 93 192 324,92 \$, taxes incluses, à 113 307 013,99 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1246511001

CE24 0181

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à DL Héritage inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux du lot L0506 « Restauration des portes de laiton et de bronze », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 566 434,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15891;
- 2- d'autoriser une dépense de 113 286,94 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de DL Héritage inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1249057001

CE24 0182

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les installations électriques Pichette inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat du lot L2604 « Électricité - Éclairage et travaux connexes », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 031 640,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15892;
- 2- d'autoriser une dépense de 206 328,16 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les installations électriques Pichette inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1248009001

CE24 0183

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Excavation E.S.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois, incluant une patinoire réfrigérée et un pavillon technique, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du projet urbain Griffintown, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 23 129 905,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6126;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 625 981,18 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 468 795,28 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement d'Excavation E.S.M. inc.;
- 6- de prioriser, pour l'année 2026 et les années suivantes, les dépenses d'exploitation, d'entretien et de programmation au budget de fonctionnement de l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 972 300 \$ par année, net de ristournes;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1239981003

CE24 0184

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Ontario, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 207 447,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP23014-182308-C-1;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 041 489,56 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 230 000 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1236666001

CE24 0185

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Groupe Plombaction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation des niveaux S1 et N4 du complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 52 884 241,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15810;
- 3- d'autoriser une dépense de 7 932 636,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 574 875 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Plombaction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1239757002

CE24 0186

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de résilier le contrat 326001 (CM21 0576) accordé à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la Commission des services électriques de Montréal dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon;
- 2- de payer à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., une compensation financière de de 87 563,74 \$, taxes incluses;
- 3- de retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés du contrat;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1237231027

CE24 0187

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure sept ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, pour une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux pour les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection des infrastructures effectués par les services corporatifs et les arrondissements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de 36 mois, selon la première des deux éventualités, avec une option d'une prolongation de 12 mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20151 :

Contrat	Soumissionnaire	Montant (Taxes incluses)
Contrat 1	FNX-Innov. Inc.	5 293 851,41 \$
Contrat 2	Solmatech inc.	4 702 420,01 \$
Contrat 3	Groupe ABS inc.	4 724 753,91 \$
Contrat 4	GHD Consultants Ltée	4 232 804,63 \$
Contrat 5	Les Services EXP inc.	4 527 893,71 \$
Contrat 6	Englobe Corp.	3 279 403,18 \$
Contrat 7	AtkinsRéalis Canada inc.	3 498 344,33 \$

- 3- de procéder à une évaluation de rendement des firmes FNX-Innov inc., Solmatech inc., Groupe ABS inc., GHD Consultants Ltée, Les Services EXP inc., Englobe Corp. et AtkinsRéalis Canada inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures (DRPIU) à prolonger les contrats pour un maximum d'une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires des contrats n'ont pas été épuisées;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1237231094

CE24 0188

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure deux ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 5 ans, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20121 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Patriarche Architecture inc. / Ambioner inc. / EMS Structure inc.	Lot 1	4 917 826,82 \$
Cardin Julien inc. / GBI Experts-conseils inc.	Lot 2	8 007 893,78 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 2 585 144,12 \$, taxes incluses (lot 1 : 983 565,36 \$ + lot 2 : 1 601 578,76 \$), à titre de budget des contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 292 572,06 \$, taxes incluses (lot 1 : 491 782,68 \$ + lot 2 : 800 789,38 \$), à titre de budget des incidences;

- 5- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Patriarche Architecture inc., Ambioner inc., EMS Structure inc., Cardin Julien inc. et GBI Experts-conseils inc.;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1237217001

CE24 0189

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE23 1222;

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM23 0820;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'abroger la résolution CG23 0410;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 255 852,22 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda n° 1 ainsi qu'à l'Addenda n° 2, effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2022 prévus au contrat de vérification externe accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG20 0694, CG21 0478 et CG22 0491);
- 3- d'approuver le projet d'addenda n° 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., (CG20 0694, CG21 0478 et CG22 0491), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 633 794,78 \$ à 4 889 647 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1230029005

CE24 0190

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 517 890,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, afin de respecter l'entente avec Lafarge Canada inc. concernant la gestion des eaux pluviales dans la carrière de Montréal-Est, majorant ainsi le montant total des contingences de 765 618,53 \$ à 1 283 508,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1249911001

CE24 0191

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) concernant la communication et la diffusion de données, pour une durée de trois ans débutant le 1^{er} avril 2024;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer l'entente au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1247628001

CE24 0192

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville portant sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025;
- 2- d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 5 663 400 \$ pour l'année 2024 et 5 881 700 \$ pour 2025;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1236953001

CE24 0193

Il est

RÉSOLU :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public le lot 5 171 921 et une partie du lot 5 171 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, du 22 février 2024 au 18 mars 2024;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Le Festival International de Jazz de Montréal inc., pour un terme de 26 jours, du 22 février 2024 au 18 mars 2024, la Vitrine habitée B, située au 1425, rue Jeanne-Mance, ayant une superficie de 2 723 pieds carrés et une terrasse de 980 pieds carrés, pour un usage ponctuel de café-terrasse, débit de boissons alcoolisées, restaurant, traiteur, et ce, pour un loyer total de 14 000 \$, excluant les taxes;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1240515001

CE24 0194

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 3 785 298,21 \$, taxes incluses, pour le projet d'aménagement et d'optimisation des espaces administratifs du Service de l'évaluation foncière, au 6^e étage de l'édifice du 255, Crémazie Est, en vertu du bail (CG23 0126);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1245896001

CE24 0195

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de ratifier l'occupation de la Société des marchés publics de Montréal pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, des immeubles connus sous le nom des Marchés Jean-Talon, Maisonneuve et Atwater, utilisés à des fins de marché public moyennant un loyer total de 428 443,70 \$;
- 2- de retirer du domaine public la partie du lot 1 573 671, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle que décrite dans la description technique ci-jointe;
- 3- de résilier le bail intervenu entre la Ville et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal pour le marché Jean-Talon;
- 4- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 302 069,43 \$, excluant les taxes, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, en plus des intérêts non perçus estimés à 71 802,24 \$, avant les taxes, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023 en lien avec le loyer facturé à la Société des marchés publics de Montréal, pour l'occupation des Marchés publics de Montréal;
- 5- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société des marchés publics de Montréal, pour une durée de 12 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, les immeubles situés au 138, avenue Atwater, au 7070, avenue Henri-Julien et au 4445, rue Ontario Est, connus respectivement comme étant le marché Atwater, le marché Jean-Talon et le marché Maisonneuve ainsi qu'une partie des lots décrits au présent dossier décisionnel, à des fins de marché public, moyennant un loyer total de 6 617 523,72 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 6- d'imputer le revenu et la perte de revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1228682011

CE24 0196

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société des marchés publics de Montréal, pour une période de 23 mois et 16 jours, à compter du 15 novembre 2023, un local, d'une superficie d'environ 228 pieds carrés (21,18 mètres carrés), situé dans le Pavillon de service du Marché Atwater, à Montréal, à des fins de marché public, moyennant un loyer total de 3 673,83 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1238682009

CE24 0197

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc., pour une période additionnelle de six ans, à compter du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029, les locaux d'une superficie de 1391,8 mètres carrés, situés au 4305, rue Hogan à Montréal, pour un loyer total de 2 230 372,39 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président (par intérim) de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le renouvellement du bail;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1240649001

CE24 0198

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une contribution financière de 4 151 560,85 \$ à Habitations Libr'Elles provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;
- 2- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Habitations Libr'Elles;

- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de contribution financière pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1239053002

CE24 0199

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une contribution financière de 2 496 306,19 \$ à Logifem inc. provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- 2- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Logifem inc.;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de contribution financière pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1239053003

CE24 0200

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 1 577 875 \$ à Festival Montréal en Lumière inc. pour la tenue de la 25^e édition du Festival Montréal en Lumière (MEL) qui aura lieu du 29 février au 10 mars 2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1238214001

CE24 0201

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 200 000 \$ à l'organisme Festival Montréal en Lumière inc. pour soutenir la bonification des heures et des activités durant la semaine de relâche du 4 au 10 mars 2024 dans le cadre de Montréal en Lumière;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1238214002

CE24 0202

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022 (CG22 0470) avec PME MTL Est-de-l'île afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur du boulevard Pie-IX dans le cadre du programme Artère en transformation et de verser des bourses aux lauréats.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1238383001

CE24 0203

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE24 0101;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée approximative de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20231 et au tableau de prix reçus joint;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Béton Brunet Itée-Division Signalisation	1	1 511 122,17 \$
Béton Brunet Itée-Division Signalisation	2	1 431 990,63 \$
Teltech Signalisation inc.	3	715 661,31 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 548 816,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Béton Brunet Itée-Division Signalisation et de Teltech Signalisation inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1249462001

CE24 0204

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville et La Société immobilière Mainbourg pour l'acquisition et la rénovation du Domaine La Rousselière, composé de huit immeubles situés aux adresses suivantes : 14000, 14100, rue Prince-Arthur, 3455, 3525, boulevard De La Rousselière, 14005, 14105, rue Sherbrooke et 3450, 3500, 52^e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec;
- 2- d'approuver la convention de subordination entre la Ville, la Caisse d'économie solidaire Desjardins, NMF Rental Housing Fund II Limited Partnership, Fondation Lucie et André Chagnon et La Société immobilière Mainbourg;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 4^e rang en faveur de la Ville de Montréal et du contrat de service professionnel du notaire conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de subordination entre la Ville, la Caisse d'économie solidaire Desjardins, NMF Rental Housing Fund II Limited Partnership, Fondation Lucie et André Chagnon et La Société immobilière Mainbourg;
- 5- d'autoriser une aide financière maximale de 15 800 000 \$ à La Société immobilière Mainbourg représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1233956001

CE24 0205

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer la prolongation d'un an, soit du 31 mars 2024 au 31 mars 2025, de la convention d'aide financière de 950 000 \$ avec le ministre de la Langue française du gouvernement du Québec, qui vise à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action en matière de valorisation de la langue française 2021-2024 de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1249939001

CE24 0206

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à l'Académie des lettres du Québec pour la tenue de l'événement « La francophonie au féminin : un espace à inventer », dans le cadre de l'entente entre le ministère de la Langue française et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1249939002

CE24 0207

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter les amendements au programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1238176001

CE24 0208

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, aux fins de la demande d'agrément des institutions muséales auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec :

- la Politique pour la santé des végétaux;
- l'Énoncé de mission éducative d'Espace pour la vie.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1237610001

CE24 0209

Attendu que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que le projet mentionné en objet, déposé dans le cadre de ce programme, est estimé à 4 000 061,55 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 2 000 000 \$;

Attendu que la Ville de Montréal doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de l'appel à projets 2024-2025 du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, pour l'achat de vélos mécaniques et à assistance électrique et de stations électriques du système de vélos en libre-service de la Ville de Montréal;
- 2- de confirmer son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le chef de division, innovation et gestion des déplacements de la Direction des projets d'aménagement urbain, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1248848002

CE24 0210

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues artérielles et de voies cyclables pour l'année 2024 conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1248935001

CE24 0211

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse détaillée;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil des Montréalaises intitulé « Pour une transition écologique et féministe à Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

30.005 1249902001

CE24 0212

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention financière de 4 664 650 \$ provenant du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec provenant des excédents du fonds de la sécurité routière liés au projet pilote de coopération municipale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la ministre des Transports et de la Mobilité durable, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- de désigner la directrice du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour représenter la Ville dans le cadre de cette convention;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de l'urbanisme et de la mobilité à affecter ce montant conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1244073001

CE24 0213

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Direction des affaires civiles à porter en appel un jugement de la Cour supérieure rendu le 17 janvier 2024 accueillant partiellement l'action de la demanderesse Services Ricova inc. et condamnant la Ville de Montréal à payer la somme de 1 088 576 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1249774001

CE24 0214

Attendu que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

Attendu que les membres du comité exécutif ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que les projets mentionnés en objet, et déposés relativement à ce programme, sont estimés à 28 076 060 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 3 660 000 \$:

Projet	Aide financière demandée
Pistes cyclables permanentes sur l'avenue Christophe-Colomb	660 000\$
Réaménagement de la rue Champlain	1 000 000 \$
Aménagement d'un corridor de mobilité durable sur le boul. Henri-Bourassa	2 000 000 \$

Attendu que la Ville de Montréal doit autoriser le dépôt des demandes d'aide financière, confirmer sa contribution financière aux projets et autoriser un de ses représentants à signer ces demandes;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le dépôt de chacune des trois demandes de subvention pour les trois projets susmentionnés au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) (appel à projets 2024-2025);
- 2- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à réaliser les projets admissibles selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- 3- d'autoriser le directeur de la planification et de la mise en valeur du territoire à signer tout document ou entente à cet effet avec le MTMD.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1244368001

CE24 0215

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 128 du Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal (exercice financier 2024) (23-044), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel, ayant pour objet d'accorder l'accès gratuit pour les classes de niveau primaire aux séances d'animation virtuelles au Planétarium intitulées « *Éclipse totale : Qui a caché le Soleil?* », de l'entrée en vigueur de la présente ordonnance jusqu'au 5 avril 2024, dans le cadre de l'éclipse solaire du 8 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1249824001

CE24 0216

Vu la résolution CA23 240491 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 5 décembre 2023;

Vu la résolution CA23 240492 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 5 décembre 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte « La densité de construction » de la partie II de ce Plan, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, afin d'agrandir le secteur 25-06 pour inclure la Place Montréal Trust, située au 1500, avenue McGill College ».

Adopté à l'unanimité.

40.002 1237303004

CE24 0217

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (Accèslogis Montréal) (02-102) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1246898001

Levée de la séance à 10 h 15

70.001

Les résolutions CE24 0172 à CE24 0217 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville